

Les références

Règle :

Tout document utilisé, cité ou mentionné doit être évoqué, **dès sa première apparition et à chaque fois ensuite**, selon un système de référence bien précis.

Celui-ci doit permettre au relecteur scrupuleux de suivre au plus près le cheminement de votre réflexion (du document à l'analyse, en passant par l'étude de recherches antérieures).

Ceci constitue la seule assurance de validité scientifique.

Toutes les références indiquées de la sorte en corps de texte **doivent d'autre part être reprises en bibliographie**, à la fin du dossier.

Il existe deux systèmes de référencement pour les documents cités dans le corps du dossier.

I. Le système classique

a) Pour les ouvrages, il faut donner, dans l'ordre :

Le nom et le prénom de l'auteur, le titre complet de l'œuvre, éventuellement le nombre de tomes, le lieu d'édition, le nom de l'éditeur, éventuellement la collection à laquelle l'ouvrage appartient, la date de publication, l'indication de la page. Préciser s'il s'agit d'une réédition.

b) Pour les articles parus dans des périodiques, ou pour des contributions à des ouvrages collectifs, il faut donner, dans l'ordre :

Le nom et le prénom de l'auteur, le titre complet de l'article ou de la contribution, le nom du périodique (ou le titre du recueil précédé de l'indication des responsables de la publication et de la mention « dans »), l'indication du numéro, la date de publication, l'indication de la page.

Exemples :

1. PROUST Jacques, *L'Europe au prisme du Japon*, Paris, Albin Michel, 1997, p. 215.
2. NINOMIYA Masayuki, *La Pensée de Kobayashi Hideo*, Genève / Paris, Librairie Droz, 1995, p. 333-345.
3. SMOLARZ Bruno, « La culture du riz menacée ? », *Cipango - Cahiers d'études japonaises*, no 4, nov. 1995, p. 220.
4. MACE François, « Le shintô en mal de funérailles », dans Beillevaire Patrick et Gossot Anne, *Japon pluriel - Actes du premier colloque de la Société française des études japonaise*, Arles, Picquier, 1995, p. 48.

Ces références sont à donner sous leur forme complète quand elles sont mentionnées pour la première fois. Si un ouvrage ou un article doit être cité à plusieurs reprises, on peut utiliser certaines abréviations convenues :

– *Ibid.* (= *Ibidem*) peut remplacer une référence déjà donnée, mais à condition qu'elle soit citée **dans le renvoi qui précède immédiatement.**

Exemple: *Ibid.*, p. 78.

– *Id.* (= *Idem*) peut remplacer **un nom d'auteur** (et non un titre), à condition qu'il soit cité dans le renvoi qui précède immédiatement.

Exemple: *Id.*, *Le Japon éternel*, Editions du Soleil Levant, 1999, p. 768.

– *Op. cit.*, précédé du nom de l'auteur, renvoie à une étude ou à un article de cet auteur déjà mentionné plus haut. On fera attention à éviter toute ambiguïté (surtout si l'on se réfère dans le dossier à plusieurs ouvrages d'un même auteur).

Exemple : Durand Jacques, *op. cit.*, p. 45.

N.B. On se méfiera de l'usage de ces abréviations toutefois : il est conseillé de les utiliser quand le texte est dans sa version définitive et qu'on est sûr de ne plus changer les différentes parties de place (on risque en effet, dans le cas contraire, de trouver un *op. cit.* qui arrive avant la référence complète, ou un *ibid.* faisant référence à un tout autre ouvrage que l'ouvrage cité juste avant).

– On se rappellera que l'abréviation *cf.* signifie en toute rigueur « comparez avec », et non pas « voir ».

– Pour les titres des ouvrages qui font l'objet même du travail et reviennent très fréquemment, on pourra utiliser des abréviations (par exemple *Motoori Norinaga zenshû* = *MNZ*), mais en prenant soin de garder une certaine clarté : ne pas les réduire à un simple numéro.

II. Le système Harvard

Dans certaines disciplines, comme la linguistique ou la sociologie, s'est généralisé un système de renvoi dit « système Harvard ». Il peut être utile – en particulier quand les renvois sont très nombreux.

La note de référence est alors insérée dans le corps du texte principal. Elle comprend successivement :

- Le nom de l'auteur
- éventuellement une mention de date, si la bibliographie signale plusieurs ouvrages de celui-ci
- éventuellement une lettre (a, b, c...) si plusieurs de ces ouvrages sont de la même année
- après deux-points, un numéro (de tome éventuellement, puis) de page.

Exemples :

(Ninomiya : 321)

(Proust 1997 : 456)

(Hiraoka 1965 b : 32)

(Keene 1981 a : III, 578)

L'emploi du système Harvard est incompatible avec une bibliographie présentée de manière raisonnée. Il suppose que la bibliographie soit établie selon l'ordre alphabétique des noms d'auteur.

Il a clairement pour lui l'avantage d'une certaine rationalité. Il permet d'autre part de modifier le texte, d'en bouger des parties, sans mélanger les références.

Certains en critiquent l'esthétique (si, si !).

Les noms propres

1/ Noms de personne

Dans le corps du texte, les **noms de personne** sont en caractères ordinaires.

Pour les noms japonais, on suivra systématiquement l'ordre « nom de famille + nom personnel (ou nom d'artiste) ».

NB Les noms de personnes ne sont pas précédés de M., Mme ou Mlle, même s'il s'agit d'auteurs vivants. On donnera simplement l'initiale ou la totalité du prénom (ou du nom personnel).

On peut profiter de la première mention du nom d'une personne pour donner entre parenthèses, si l'information est utile, les dates de sa vie.

2/ Titres d'œuvres

Les **titres d'ouvrages, de périodiques, d'œuvres d'art** mentionnés ou cités sont en italiques (ou, à défaut, soulignés¹).

Pour les **titres japonais**, on procédera de la manière suivante :

- Citer le titre en transcription.
- Donner entre parenthèses sa traduction.

S'il s'agit d'une traduction déjà publiée, on emploiera les italiques.

S'il s'agit d'une proposition de traduction, on utilisera des caractères droits.

- Préciser les caractères s'il y a lieu.
- Ajouter éventuellement la date.

Exemples :

Genji monogatari (Le Dit du Genji)

Shōsetsu shinzui (La Quintessence du récit, 1885-86)

¹ On rappellera que dans un « tapuscrit » il n'y a normalement pas lieu de souligner quelque mot que ce soit (en typographie, le soulignement sur un manuscrit signale les caractères à mettre en italiques lors de l'impression).

Remarques :

- Dans le premier cas, il est préférable de donner en note la référence de la traduction.
- Si une traduction française existe, mais ne paraît pas satisfaisante, on peut proposer sa propre traduction entre parenthèses à la suite de la transcription japonaise (ce qui n'exclut pas de signaler la (ou les) traduction(s) existantes).

Exemples :

Sasame-yuki (Bruine de neige)¹

et en note : 1. Tr. fr. par G. Renondeau sous le titre *Quatre sœurs* (1964).

Remarque :

Si l'on reprend le titre dans la suite du texte, deux solutions sont possibles :

- soit le reprendre en transcription : *Genji monogatari*
- soit reprendre la traduction proposée : *Le Dit du Genji*

Dans l'un ou l'autre cas, on utilise les italiques (pour que le lecteur comprenne sans ambiguïté qu'il s'agit d'un titre d'œuvre).

Pour les titres très longs, on peut éventuellement recourir à une abréviation.

Exemple : *A la Recherche du temps perdu* => *La Recherche*

Les titres d'articles, de poèmes, etc. sont en caractères droits entre guillemets (exemple : « L'Albatros » dans *Les Fleurs du mal*).

Les sites internet

On donnera au moins l'adresse complète de la page consultée et la date de consultation.

LA BIBLIOGRAPHIE

Elle doit nécessairement être insérée à la fin du dossier.

Tous les documents cités dans le mémoire, et quelle que soit leur nature (sources manuscrites ou imprimées, études, articles de revues, sites internet, etc.), doivent y figurer. On pourra également y lister les documents consultés, même non cités, s'ils constituent des références importantes pour le thème traité. On veillera toutefois à ne pas gonfler la bibliographie de manière artificielle.

L'établissement d'une bibliographie est un exercice fastidieux mais nécessaire qui réclame de la méticulosité. On pourra gagner du temps en recopiant des notices fournies par les bibliothèques en ligne, mais il faudra toujours vérifier la cohérence de l'ensemble.

1. Pour les ouvrages parus sous forme de livres

Mentionner dans l'ordre :

- Nom d'auteur en petites capitales (ou, à défaut, en capitales) avec majuscule initiale
- Prénom ou nom personnel en minuscules avec majuscule initiale
- Titre en italiques, avec majuscule sur la première lettre, et sur la première lettre du premier « mot plein » (adjectif, adverbe ou nom), si le titre commence par un article défini (le, la, les).

- Lieu d'édition

- Nom de l'éditeur

En cas de lieux d'édition multiples, ou de coédition, utiliser la barre oblique :

ex. : Genève / Paris

Paris / Bruxelles, Picquier / Labor

- Nombre de pages²

Exemples :

- PROUST Jacques, *L'Europe au prisme du Japon*, Paris, Albin Michel, 1997, 314 p.

- NINOMIYA Masayuki, *La Pensée de Kobayashi Hideo*, Genève / Paris, Librairie Droz, 1995, 361 p.

² En différenciant, s'il y a lieu, les pages numérotées en chiffres romains et en chiffres arabes.

Le cas échéant, ou de manière facultative, il est possible d'ajouter des indications sur le sous-titre, le nombre de tomes, la collection, le numéro de la réédition³, etc. :

– PROUST Jacques, *L'Europe au prisme du Japon XVIe-XVIIIe – Entre humanisme, Contre-Réforme et Lumières*, Paris, Albin Michel, coll. « Albin Michel Histoire », 1997, 314 p.

– NINOMIYA Masayuki, *La Pensée de Kobayashi Hideo – Un intellectuel japonais au tournant de l'histoire*, Genève / Paris, Librairie Droz, coll. « Hautes études orientales », no II-30, 1995, 361 p.

– DUPONT Frédéric, *Images du Japon de toujours*, 3 volumes, Poitiers, Editions du Monde Entier, 1944, 322 + 333 + 314 p. (rééd. Genève, Nippon reprints, 1998, 2 vol., 450 + 440 p.).

– MARTIN Pierre, *Toujours des images du Japon*, Orléans, La Terre est ronde, 2003, 192 p. (1re éd., 1924).

2. Pour les articles

– SMOLARZ Bruno, « La culture du riz menacée ? », *Cipango - Cahiers d'études japonaises*, no 4, nov. 1995, p. 211-236.

3. Pour les textes recueillis dans des ouvrages collectifs

On fait précéder les références de l'ouvrage collectif de la mention "dans", puis l'on indique les responsables de la publication.

– MACE François, « Le shintô en mal de funérailles », dans Beillevaire P. et Gossot A., *Japon pluriel - Actes du premier colloque de la Société française des études japonaises*, Arles, Picquier, 1995, p. 45-51.

4. Pour les séries

Selon les cas, on pourra être plus ou moins précis.

– Collection « Shinchô Nihon koten shûsei », 96 volumes, Tôkyô, Shinchô-sha, à partir de 1978.

– *Bashô bunshû*, collection « Shinchô Nihon koten shûsei »⁴, Tôkyô, Shinchô-sha, 1978.

– « Oku no hosomichi », dans *Bashô bunshû*, collection « Shinchô Nihon koten shûsei » 2, Tôkyô, Shinchô-sha, 1978, p. 106-157.

³ A ne mentionner que si l'on se réfère à celle-ci. La signaler à la suite, entre parenthèses, avec les précisions nécessaires. Il va de soi dans ce cas que c'est la dernière édition mentionnée qui sert de référence.

⁴ Le cas échéant, on peut donner l'indication du numéro de volume.

5. Pour les ouvrages ou articles japonais

On donnera, quoi qu'il arrive, la transcription du titre :

- HIRAOKA Toshio, *Nihon kindai bungaku no shuppatsu*, Tôkyô, Hanawa shobô, coll. « Hanawa shinsho », no 66, 1992, 264 p.
- TAKEMORI Ten.yû, « Anakuronizumu wo kamen to shite », *Bungaku*, III-3, été 1992, p. 20-22.

Une solution plus satisfaisante est de proposer une traduction entre parenthèses :

- HIRAOKA Toshio, *Nihon kindai bungaku no shuppatsu* (Les Commencements de la littérature japonaise moderne), Tôkyô, Hanawa shobô, coll. « Hanawa shinsho », no 66, 1992, 264 p.

6. Système Harvard

Il s'agit de classer les auteurs par ordre alphabétique, puis, pour chaque auteur, les ouvrages par ordre chronologique. La date de l'édition consultée doit suivre immédiatement le nom de l'auteur, précédée éventuellement de la date de première édition, indiquée entre parenthèses.

LOZERAND Emmanuel, 1994

« De l'individu – Le prisme de la biographie », *Cipango – Cahiers d'études japonaises* n° 3, Inalco, p. 63-92.

MACÉ François, 1994a

« La double écriture des traditions dans le Japon du VIIIème siècle », dans *Transcrire les mythologies*, sous la direction de Marcel Detienne, Albin Michel, p. 77-102.

—————, 1994b

« Mythe et légitimité », *Nichibunken Japan Review*, vol. 6, The International Research Center for Japanese Studies, Kyôto, p. 3-15.

MAES Hubert, (1979) 2004

« Les voyages fictifs dans la littérature japonaise de l'époque d'Edo », dans FURAI Sanjin (HIRAGA Gennai), *Histoire galante de Shidôken*, trad. Hubert Maes, Collège de France, Bibliothèque de l'Institut des Hautes Etudes Japonaises, L'Asiathèque, 146 p., p.125-146.